



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

106, rue de Rotterdam (lot projeté 6 661 726)

Demande de dérogations mineures visant à :

- autoriser l'installation d'une clôture en cour avant et en cour avant secondaire dont la hauteur serait de 2,44 m au lieu d'une hauteur ne devant pas excéder :
 - 1 m en cour avant et en cour avant secondaire, tel qu'exigé à l'article 3.5.3.2 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone IA-1 ;
 - 1 m en cour avant et 2 m en cour avant secondaire, tel qu'exigé à l'article 480, paragraphes 3 a) et c) du *Règlement n° 2025-748 de zonage* (règlement adopté, mais non en vigueur) pour la zone I-311;
- autoriser l'installation d'un équipement mécanique (transformateur) en cour avant au lieu d'en cour latérale ou arrière, tel qu'exigé à l'article 3.2.1.1 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone IA-1 et à l'article 379, tableau 40, ainsi qu'à l'article 399 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* (règlement adopté, mais non en vigueur) pour la zone I-311.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 15 septembre 2025

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca